

## Jean-François BERTHEAUX

---

**De:** Meoni Mathias <Mathias.Meoni@alsace.eu>  
**Envoyé:** mercredi 2 novembre 2022 15:45  
**À:** Jean-François BERTHEAUX  
**Cc:** Levasseur Eric; Funel Marie-Laure  
**Objet:** Projet de modification du PLU de SOULTZ / avis de la Collectivité européenne d'Alsace  
**Pièces jointes:** 20221022 courrier CCRG modif Soultz.pdf

Bonjour,

Par courrier en date du 20 octobre 2022 (cf. pièce jointe), la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a transmis pour avis à la Collectivité européenne d'Alsace le projet de modification du PLU de SOULTZ.

Ce dossier a pour objet :

- D'autoriser sous conditions la construction de logements liés aux activités admises en zone 1AUUe (correspondant à l'extension de la zone économique du Florival sur le territoire de SOULTZ),
- D'imposer la récupération des eaux pluviales pour la zone 1AUe,
- De supprimer le dispositif d'application anticipé de la Réglementation Environnementale 2020 prévu dans le Règlement (la RE 2020 s'appliquant d'office à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Ce dossier n'appelle pas de remarque.

Cordialement,



**Mathias MEONI**

Chargé de mission  
Direction Aménagement, Contractualisation et  
Ingénierie

**Collectivité européenne d'Alsace**

Tél : 03 89 30 61 28

[mathias.meoni@alsace.eu](mailto:mathias.meoni@alsace.eu)

[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

